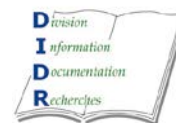


8 juin 2017



La situation des enfants des rues

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction.....	3
1. Prévalence et évolution du phénomène.....	3
2. La situation des enfants des rues au sein de la société	4
3. Une population vulnérable aux réseaux de traite des êtres humains	4
4. Actions mises en place pour endiguer le phénomène	6
Bibliographie.....	8

Résumé : Les enfants des rues vivent dans les canalisations souterraines des villes et sont la proie de réseaux de traite pour l'exploitation sexuelle.

Abstract: Street children live in underground city pipes and are prey for trafficking networks of sexual exploitation.

Nota : la traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Introduction

Au début des années 1990, la chute de l'URSS coïncide avec un arrêt brutal des aides et subsides accordés par la Russie à la Mongolie. Malgré la libéralisation de l'économie, cette désolidarisation de l'ancien bloc soviétique entraîne une paupérisation de la société mongole. En 1998, 36% de la population vit alors sous le seuil de pauvreté¹. Ce déclin économique impacte directement les structures protégeant directement ou indirectement la population infantile. Par ailleurs, cette situation entraîne une difficulté croissante pour les parents de soutenir financièrement leurs enfants et augmente l'incidence de l'alcoolisme et des violences domestiques au sein des familles². Dès lors, des enfants sont contraints de quitter le domicile familial en raison de ces violences ou sont abandonnés, notamment à l'issue de divorces et de remariages³.

Pendant l'ère soviétique, la Mongolie bénéficiait d'un système d'assistance sociale fondé sur une aide d'Etat pour les orphelins, les enfants négligés et abandonnés. L'effondrement de ce système et l'émergence du phénomène des enfants des rues au début des années 1990 est alors inédite. La définition même d'enfants des rues en Mongolie varie selon de nombreux facteurs, certaines études incluant les enfants sans supervision parentale mais habitant toujours chez leurs familles ou dans un refuge, ou encore des enfants en situation de migration économique. Il s'agit d'une population dynamique, regroupant de nombreuses catégories et dont le nombre exact est sujet à caution⁴. Il n'existe pas de statistiques absolument fiables et définitives de ce phénomène. Cette note choisira néanmoins de retenir la définition de l'UNICEF, à savoir des enfants ayant peu ou plus de contact avec leur famille et vivant de façon permanente dans la rue⁵.

1. Prévalence et évolution du phénomène

P. Tseveen, président du Mongolian National Center for Children, estime qu'il y avait près d'un millier d'enfants des rues en 1990 et que ce nombre aurait considérablement diminué en 2012 grâce à l'action des ONG créées pour endiguer le phénomène⁶. En 2000, l'UNICEF, citant trois études menées par des agences mongoles, estime pourtant que le nombre des enfants des rues oscille entre 3 700 et 4 000⁷. Ce nombre plus important comprend les enfants des rues, les enfants sans supervision et passant leur temps dans les rues et les enfants hébergés dans des refuges.

La majorité de ces enfants vit à Ulaanbaatar mais des rapports indiquent leur présence dans d'autres centres urbains tels que Darkhan, Dornod et Selenge⁸. Il s'agit principalement de garçons adolescents, mais, jusqu'à aujourd'hui, le nombre de filles a graduellement augmenté et ils peuvent être touchés par ce phénomène dès l'âge de cinq ans⁹.

¹ Living Standards Measurement Survey 1998, National Statistics Office/UNDP.

² UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

³ RFI, "Les enfants des rues d'Oulan Bator", 10/05/2002.

⁴ WEST Andrew, "At the Margins: Street Children in Asia and the Pacific", 8/10/2003.

⁵ UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

⁶ *The UB Post*, "The state of children's rights in Mongolia during and after divorce", 24/09/2012.

⁷ UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

2. La situation des enfants des rues au sein de la société

En raison de températures pouvant descendre à -40° Celsius en hiver, les enfants des rues résidant à Ulaanbaatar se réfugient dans le labyrinthe de canalisations construites au cours de l'époque soviétique sous la ville¹⁰. Leurs déplacements s'effectuent via les plaques d'égout disséminés dans la ville. Ils recréent des sociétés souterraines, sans adultes, au sein desquelles les enfants les plus âgés deviennent les figures d'autorité. Bien que les enfants des rues soient vulnérables aux maladies, à la malnutrition et à des violences, peu d'entre eux choisissent de retourner à la surface¹¹. Outre les infrastructures souterraines et les rues, les enfants des rues trouvent refuge dans des bâtiments abandonnés ou même des cybercafés, où leur isolement peut aller de pair avec une addiction aliénante aux jeux vidéo¹². Leur marginalisation sociétale et leur situation les prédisposent à une défiance tenace vis-à-vis des adultes, une défiance dont témoigne les travailleurs sociaux d'organismes dédiés à leur protection¹³. A ce titre, certains d'entre eux, récupérés par la police d'Ulaanbaatar, s'échappent sitôt qu'ils sont emmenés dans des refuges en périphérie de la ville, pour retourner sous terre. Cette difficulté de réinsertion s'explique également par la vulnérabilité des enfants de rue aux violences exercées par les personnes adultes vivant dans la rue, contre lesquelles leur organisation en groupes ne suffit pas parfois pour se défendre¹⁴.

Les moyens de survie des enfants des rues s'avèrent limités. Ils sont contraints de passer leurs journées à recourir à la mendicité, à la récupération de biens abandonnés et à leur commerce. Ils constituent une population particulièrement vulnérable au travail forcé et à la traite à des fins d'exploitation sexuelle commerciale¹⁵. Leur niveau scolaire est faible voire inexistant. Bien que certains d'entre eux se montrent incapables de fournir leurs dates d'anniversaire, leurs anciennes adresses ou même le nom de leurs parents, les enfants des rues tendent à développer des compétences d'initiative et entrepreneuriales pouvant être exploités au sein de programmes d'éducation¹⁶.

3. Une population vulnérable aux réseaux de traite des êtres humains

Le Mongolia Centre for Human Rights and Development a conduit une étude prouvant que les enfants des rues, ainsi que les jeunes sans emploi, constituent une population extrêmement vulnérable à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale¹⁷. Des rapports d'ONG, des articles de médias ainsi que des études sur la prostitution convergent vers le constat que la prostitution infantile est importante et en expansion en Mongolie¹⁸. Pour la seule ville d'Ulaanbaatar, les ONG dédiées à la protection de l'enfance recensent 10 centres de prostitution où entre 30 et 40 jeunes femmes et filles sont exploitées sexuellement¹⁹. En dehors de ces centres, un grand

¹⁰ Aeon, "Survivors", 16/05/2013

¹¹ *Ibid.*

¹² PARKER Scott, "Gaming Addiction and Homeless Youth in Mongolia", 12/10/2016

¹³ Aeon, "Survivors", 16/05/2013

¹⁴ Damien Dawson, "Street children remain neglected", *World street children news*, 06/04/2007

¹⁵ JULAK Lee - HYUNGSOK Kim, "Overview of Human Trafficking in Mongolia: Current Circumstance and Legal Framework", *International Journal of Humanities and Social Sciences*, volume 2, Issue 2, 03-04/2015

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ ECPAT International, *Global Monitoring : status of action against commercial sexual exploitation of children, Mongolia*, 2011.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

nombre de filles vivant dans la rue ou avec leurs familles pauvres sont impliquées dans des activités de prostitution, parfois sous la contrainte de leurs proches²⁰.

Une étude menée en 2001 par l'International Labour Organization à Ulaanbaatar fait état de 66 filles impliquées dans des activités de prostitution ou en risque de l'être, bien que la nature souterraine de ces activités laisse supposer que leur nombre réel est supérieur²¹. Un projet mené par l'International Labour Organization et la Mongolian Youth Development Foundation démontre l'augmentation régulière d'enfants et adolescentes touchées par ce phénomène avec en parallèle un abaissement de l'âge des filles, impliquées dans la prostitution dès 13 à 14 ans. Ce projet a recensé 48 cas de prostitution infantile enregistrés par la police pour l'année 1998 et 130 pour l'année 2002, le chiffre réel étant à considérer à la hausse²². Plus récemment, la police a enregistré 93 cas de prostitution infantile en 2005, 156 en 2006 et 127 pour les neuf premiers mois de 2007²³.

Concernant la prévalence géographique du phénomène de prostitution infantile, celle-ci s'accroît principalement dans les grands centres urbains tels qu'Ulaanbaatar, Darkhan, Erdenet, Selenge, Aimag, Dornog Aimag et Zamiin-Uud²⁴. Des ONG estiment que le nombre de filles prostituées dans les régions rurales oscille entre 400 à 450²⁵.

Les facteurs de risque pouvant conduire les jeunes filles à la prostitution incluent la pauvreté, la migration vers les zones urbaines, les abus sexuels intrafamiliaux, l'alcoolisme et le chômage au sein des familles. Le système organisationnel régissant la vie quotidienne des enfants de rue, avec des « chefs » parmi les garçons les plus âgés qui entretiennent des liens avérés avec les réseaux de traite des êtres humains, augmente ce risque.²⁶ Les délinquants impliqués dans l'exploitation sexuelle commerciale des enfants peuvent également être des commerçants, des adultes vivant dans la rue et des alcooliques²⁷. Le volontarisme n'est pas la norme et de nombreuses organisations font état de moyens coercitifs mis en place par les trafiquants pour enlever ou leurrer leurs victimes et les contraindre à se prostituer²⁸.

Selon l'UNICEF et l'ECPAT, aucune preuve de prostitution masculine n'existe en Mongolie. Néanmoins, le phénomène peut exister et l'absence de preuve considérée comme le reflet d'un tabou au sein de la société et de normes sociétales liées à la virilité.²⁹ Par ailleurs, des études statistiques d'agences nationales indiquent que, pour 2015, sur 4 683 personnes prostituées recensées à Ulaanbaatar, 0,9% étaient des hommes³⁰.

²⁰ *Ibid.*

²¹ UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

²² *Ibid.*

²³ The National Human Rights Commission in Mongolia, *Report on Human Rights and Freedoms in Mongolia 2007*, 2008.

²⁴ UNICEF, *Situation Analysis of Children and Women in Mongolia*, 2007

²⁵ UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ The National Human Rights Commission in Mongolia, *Report on Human Rights and Freedoms in Mongolia 2007*, 2008.

²⁸ U.S. Department of State, *Country Report on Human Rights Practices for 2016- Mongolia*, 03/03/2017

²⁹ UNICEF, *Street and Unsupervised Children of Mongolia*, 07/2003.

³⁰ JULAK Lee - HYUNGSOK Kim, "Overview of Human Trafficking in Mongolia: Current Circumstance and Legal Framework", *International Journal of Humanities and Social Sciences*, volume 2, Issue 2, 03-04/2015

4. Actions mises en place pour endiguer le phénomène

Concernant les moyens gouvernementaux mis en place pour lutter contre le phénomène des enfants des rues et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, la Mongolie a ratifié toutes les conventions internationales clés concernant le travail infantile y compris sous ses pires formes³¹. Cela inclut notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et ses protocoles facultatifs concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC). Le gouvernement a également établi des lois interdisant le trafic d'enfants (article 113 du Code pénal de Mongolie)³² et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (articles 115, 123 et 124 du Code pénal de Mongolie)³³. En décembre 2015, le parlement a adopté des amendements pour réviser son code pénal afin d'interdire toutes formes de traite des êtres humains³⁴. Néanmoins, la compétence des organismes d'application de la loi demeure incertaine, en raison des actuelles réformes institutionnelles³⁵. Par ailleurs, en raison du tabou sociétal lié à la prostitution masculine, les autorités utilisent rarement les articles 113 et 124 pour poursuivre les trafiquants impliqués.

Les organismes publics d'application de la loi sont :

- La National Police Agency (NPA), agence responsable des enquêtes sur les cas de traite des êtres humains.
- L'Organized Crime Department, agence liée au bureau du procureur chargée d'ouvrir ou non des poursuites pour les cas de traite.
- La Division of the Prevention of Domestic Violence and Crimes Against Children, branche de la Metropolitan Police Department dédiée à la protection des enfants sans supervision dans la rue et de les signaler auprès de leurs parents ou des Child Care and Protection Centers.
- L'Anti-Trafficking Sub-Council, conseil du ministère de la Justice chargé de la coordination des efforts gouvernementaux pour combattre la traite des êtres humains, superviser l'implantation de la législation antitraite et mener des activités de sensibilisation à la traite.
- Le Marshal (Takhar) Service, agence offrant une protection aux victimes et témoins et établissant un réseau de refuges dans tout le pays³⁶.

En 2005, la Mongolie a lancé un *National Plan of Action on Trafficking and Protection of Children and Women from Commercial Sexual Exploitation* (NPA), prévu en trois étapes, de 2006 à 2008, de 2008 à 2011 et de 2011 à 2014. Le gouvernement a également mis en place un programme intitulé *Strategy for Strengthening Child Protection* entre 2010 et 2015 en vue de prévenir et éliminer le travail des enfants, leur exploitation sexuelle commerciale et la traite des êtres humains. Ce programme a permis d'infléchir la législation pour protéger davantage les enfants et renforcer les capacités des agents de protection de l'enfance.³⁷

Depuis l'émergence du phénomène, certaines ONG ont dédié leur action à la protection, l'hébergement et la réinsertion des enfants des rues. Le Lotus Children's Centre et l'Equal Steppe Centre sont deux des principales ONG dédiées à la protection des enfants des rues. Leur priorité est de rompre le cycle de la pauvreté en mettant l'accent sur

³¹ U.S. Department of Labor, *2015 Findings on the Worst Forms of Child Labor*, 2015.

³² Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Code pénal de Mongolie*, 01/09/2002.

³³ *Ibid.*

³⁴ U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report 2016- Country Narratives - Mongolia*, 30/06/2016.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ U.S. Department of Labor, *2015 Findings on the Worst Forms of Child Labor*, 2015.

³⁷ U.S. Department of Labor, *2015 Findings on the Worst Forms of Child Labor*, 2015.

l'apprentissage professionnel des enfants résidant dans leurs refuges, afin de leur permettre de réinsérer dans la société³⁸. Ils possèdent également des centres d'hébergement, ceux du Lotus Children's Centre regroupant près de 80 enfants. D'autres ONG sont également actives dans le cadre de distributions de repas, notamment le Verbist Care Center, qui possède également un centre d'hébergement regroupant environ 120 enfants des rues³⁹.

³⁸ Aeon, "Survivors", 16/05/2013

³⁹ Kentaro Kurihara, "Homeless kids fight for survival underground", *The Asahi Shimbun*, 14/05/2005.

Bibliographie

Sites web consultés entre le 31/05/2017 et le 08/06/2017.

Textes juridiques

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Code pénal de Mongolie*, 01/09/2002.

https://www.unodc.org/res/cld/document/mng/2001/criminal_code_of_mongolia_html/Mongolia_Criminal_Code_2002.pdf

UNESCO, *The Constitution of Mongolia*, 13/01/1992

<http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/6a6a23469e136afaa4860bf5869f6f8f659c6688.pdf>

Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies, *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, 25/05/2000

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11-c&chapter=4&clang=en

Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies, *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, 29/09/2003

<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/signatures.html>

Institutions internationales

UNICEF-Government of Mongolia, "Analysis of the Situation of Children in Mongolia-2014, 2014" https://www.unicef.org/mongolia/unicef_sitan_english_final.pdf

International Labour Organization (IPO/ILEC)-National Statistical Office of Mongolia, "Report of National Child Labour Survey 2011-2012", 2013"

<https://www.dol.gov/ilab/reports/pdf/GLO%2008%20Mongolia%20NCLS%202013.pdf>

UNICEF, "Situation Analysis of Children and Women in Mongolia", 2009

https://www.unicef.org/sitan/files/SitAn_Mongolia_2009.pdf

The National Human Rights Commission in Mongolia, *Report on Human Rights and Freedoms in Mongolia 2007, 2008* http://www.mn-nhrc.org/files/iltgel_2008_en.pdf

UNICEF, "Situation Analysis of Children and Women in Mongolia", 2007

<http://www.unicef.org/mongolia/ENG%281%29.pdf>

WEST Andrew, "At the Margins: Street Children in Asia and the Pacific", Asian Development Bank, Poverty and Social Development Papers No° 8/10/2003

<https://www.adb.org/sites/default/files/publication/29163/margins.pdf>

UNICEF, "Street and Unsupervised Children of Mongolia", 07/2003

https://www.unicef.org/mongolia/street_children_Report_Eng.pdf

Institutions nationales

U.S. Department of State, *Country Report on Human Rights Practices for 2016- Mongolia*, 03/03/2017

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2016&dliid=265356>

U.S Department of State, *Trafficking in Persons Report 2016- Country Narratives - Mongolia*, 30/06/2016

<https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2016/258824.htm>

Embassy of the United States, UlaanBaatar-Mongolia, "Reports on Mongolia", 2015

<https://mongolia.usembassy.gov/2015-child-labor.html>

U.S. Department of Labor, *2015 Findings on the Worst Forms of Child Labor*, 2015

<https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/mongolia>

Agence Française de Développement et Samusocial International, *Les enfants des rues, de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales, savoirs communs n°12*, 09/2011

<http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/12-Savoirs-communs.pdf>

Travaux universitaires et centres de recherche

PARKER Scott, "Gaming Addiction and Homeless Youth in Mongolia", *American Centre for Mongolian Studies*, 12/10/2016

<https://www.mongoliacenter.org/gaming-addiction-homeless-youth-mongolia-scott-parker/>

JULAK Lee - HYUNGSOK Kim, "Overview of Human Trafficking in Mongolia: Current Circumstance and Legal Framework", *International Journal of Humanities and Social Sciences*, volume 2, Issue 2, 03-04/2015

<http://www.internationaljournalssrg.org/IJHSS/2015/Volume2-Issue2/IJHSS-V2I2P102.pdf>

ONG

Humanium, « Children of Mongolia Realizing Children's Rights in Mongolia », 06/11/2011.

<http://www.humanium.org/en/asia-pacific/mongolia/>

ECPAT International, *Global Monitoring : status of action against commercial sexual exploitation of children, Mongolia*, 2011.

http://resources.ecpat.net/EI/Pdf/A4A_II/A4A2011_EAP_MONGOLIA_FINAL.pdf

Médias

Aeon, "Survivors", 16/05/2013.

<https://aeon.co/essays/the-grim-intensity-of-a-childhood-on-the-street>

The UB Post, "The state of children's rights in Mongolia during and after divorce", 24/09/2012 <http://ubpost.mongolnews.mn/?p=1099>

The UB Post, "Caring for the children", 17/08/2012

<http://ubpost.mongolnews.mn/?p=571>

Kentaro Kurihara, "Homeless kids fight for survival underground", *The Asahi Shimbun*, 14/05/2005 <http://hpn.asu.edu/archives/2005-May/009033.html>

RFI, "Les enfants des rues d'Oulan Bator", 10/05/2002

http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/029/article_14557.asp

Bodin Frédéric, « Chez les pauvres héritiers de Gengis Khan, "enfants-taupes" à Oulan-Bator », *Le Monde*, 28/05/2001

http://www.lemonde.fr/une-abonnes/article/2001/05/28/chez-les-pauvres-heritiers-de-gengis-khan-enfants-taupes-a-oulan-bator_189954_3207.html

Autre

Damien Dawson, "Street children remain neglected", *World street children news*, 06/04/2007

streetchildrennews.wordpress.com/2007/04/06/street-children-remain-neglected/